

## Jamais il n'a été plus urgent d'adhérer au SNES-FSU !

**Pour être défendu individuellement** dans toutes les opérations liées à votre carrière et ce n'est pas la loi Fonction Publique, qui limite le rôle des CAPA, qui y mettra fin ! Vous savez que vous trouverez toujours des militant.e.s et des élu.e.s SNES-FSU pour vous accompagner, pour vous défendre et pour vérifier que l'administration respecte les principes d'équité et de transparence. Vous savez aussi que sera mise en œuvre une défense rigoureuse, soucieuse de ne pas opposer les intérêts des uns et des autres, et prenant en compte l'intérêt de l'ensemble des collègues. Vous savez que s'il faut en passer par là, l'expertise juridique du SNES vous permettra d'engager les recours nécessaires.

**Pour construire du collectif dans les établissements !** Parce qu'il est présent dans la quasi-totalité des collèges et lycées de l'académie, le SNES-FSU est le mieux placé pour vous aider dans votre établissement en construisant et en faisant vivre du collectif face à une administration de plus en plus prescriptive et tatillonne. Parce qu'il est urgent de reprendre la main sur notre métier et de faire entendre notre expertise professionnelle sans se laisser imposer des choix contre-productifs.

**Pour s'opposer à des réformes régressives dans l'Education !** Les réformes du collège, du lycée et du bac sont mises au service de réductions budgétaires. Elles aggravent les conditions de travail des personnels et d'études des jeunes. Mais elles dessinent aussi un système éducatif ségrégatif et appauvri qui renonce à l'ambition pour tous les jeunes. Au SNES, nous pensons que tous les élèves

peuvent réussir à condition que le Pays y consacre les moyens nécessaires.

**Pour faire entendre le rôle irremplaçable des services publics** et de la Fonction publique ! Système éducatif, santé, sécurité sociale, transport assurent des missions d'intérêt général au service de la collectivité. Leurs missions doivent être confortées et améliorées et non pas être externalisées ou livrées aux appétits du privé.

**Pour défendre une revalorisation des salaires et une retraite décente pour tous !** Alors que les dividendes versés par les grandes entreprises explosent à nouveau, le gouvernement entend poursuivre le gel de la valeur du point d'indice et exploser le système de retraites par répartition pour y substituer un système par points cassant les solidarités intergénérationnelles et limitant dramatiquement le montant des pensions. Le refus idéologique de penser une autre répartition des richesses sous tend l'ensemble de ces choix.

**Se syndiquer c'est dire que d'autres choix sont possibles** et nécessaires et que seule une organisation collective rassemblant une majorité de collègues sera en mesure de contribuer à la construction d'un rapport de force pour les imposer. Nous mesurons tous l'ampleur de la tâche, mais nous mesurons aussi ce que signifierait le renoncement à l'action.

**Alors résolument se syndiquer, ou se re-syndiquer est urgent en cette rentrée !**

**Bonne rentrée !**

# UNE RENTRÉE SOUS TENSION

Suppressions d'emplois alors que les effectifs sont globalement stables dans le second degré dans l'académie de Limoges, augmentation des heures supplémentaires, mise en place de réformes rejetées par les personnels dans les lycées, empilement de dispositifs inefficaces dans les collèges : telles sont les caractéristiques de la rentrée 2019.

Bien loin de l'image apaisée brossée par le Ministre, la réalité de la rentrée sera d'abord celle de tensions majeures dans les établissements sur les effectifs de classe, en collège comme en lycée. La baisse démographique mise en avant dans notre académie pour justifier les suppressions d'emplois est contredite par la réalité des faits dans les collèges et les lycées (-69 élèves...). Au niveau national 5250 emplois ont été supprimés en deux ans dans le second degré alors que 70 000 élèves supplémentaires y étaient accueillis.

Dans les collèges, les restrictions budgétaires ont eu raison des quelques marges allouées au moment de la mise en place de la réforme Vallaud-Belkacem et avec elles des, déjà maigres, possibilités de dédoublements. Elèves supplémentaires à accueillir, inclusion sans moyens suffisants, pressions sur l'évaluation, injonctions permanentes dessinent un collège dans lequel la sérénité et le temps nécessaires pour enseigner sont continuellement remis en cause. 12 h d'accompagnement à l'orientation en quatrième et 36 h en troisième viennent ainsi d'être rajoutées, à titre indicatif, dans la grille horaire du collège sans dotation spécifique à mettre en lien avec les menaces qui pèsent sur les missions des Psy EN dans les établissements. Dans les lycées, la rentrée est explosive avec la mise en place de la réforme du lycée et du bac en classe de seconde et de première. Au-delà de notre opposition aux fondements mêmes de cette réforme qui accroît les inégalités entre

établissements, conduit à un bac maison et renvoie les élèves à des choix précoces pipés, se dessine un lycée qui devient une machine à évaluer, véritable usine à gaz contreproductive pour les élèves comme pour les enseignants. La mise en place des épreuves communes de contrôle continu, avec renvoi au local pour l'organisation, va conduire à une désorganisation des établissements, une perte de temps et une augmentation considérable de la charge de travail des enseignants. Pour quel bénéfice ? Des incertitudes demeurent sur le type d'exercices et le niveau d'exigences attendu lors des épreuves de contrôle continu alors que les premières d'entre elles se dérouleront dès le mois de janvier pour les élèves de première. Les nouveaux programmes sont lourds, complexes et devront être mis en œuvre dans des conditions dégradées (absence de dédoublements, spécialités s'adressant à des élèves aux profils très divers). Le groupe classe est largement

éclaté, il ne concerne plus que la moitié de l'horaire élèves du fait des choix différents d'enseignements de spécialités et d'options. C'est une modification importante car le groupe classe est un repère structurant pour les élèves et un facteur de cohérence pour l'équipe enseignante. L'inflation démesurée du nombre de professeurs amenés à intervenir sur un même groupe d'élèves est aussi extrêmement inquiétante.

Nous devons faire le point dans chaque établissement, collège et lycée, sur la réalité de la rentrée pour démonter la communication ministérielle huilée sur la réussite de la rentrée et la confiance retrouvée. Nous devons dire haut et fort que nous voulons bien faire notre métier et faire réussir les élèves qui nous sont confiés, que nous en sommes aujourd'hui empêchés. Une autre politique éducative s'impose !



## **RDV de carrière 2018/2019 : session de rattrapage**

Si votre RDV de carrière n'a pas pu se tenir l'année dernière, de nouvelles dispositions prévoient qu'il ait lieu en cette rentrée 2019. Vous serez prévenu-e au moins 15 jours avant et le compte-rendu vous sera communiqué immédiatement après les entretiens. Le RDV peut avoir lieu dès la 3ème semaine de septembre. Vous aurez 15 jours pour formuler d'éventuelles observations. C'est un progrès pour l'équité de traitement des collègues en congé l'année du RDV de carrière (maternité, maladie, congé formation...).

## **RDV de carrière 2019/2020 : attention raccourcissement des délais**

Pendant l'été le ministère a modifié unilatéralement les délais relatifs aux RDV de carrière : 15 jours (hors vacances scolaires) pour informer de la tenue du RDV, 15 jours pour formuler d'éventuelles observations après communication du compte-rendu, contre 1 mois précédemment. On se demande bien ce qui imposait ces nouveaux délais.

## PPCR : à quand la suite ?

Blanquer a annoncé 300€ d'augmentation annuelle, en moyenne, en 2020 pour les enseignants, CPE et Psy-EN. Il s'est empressé d'omettre de dire que cette augmentation aurait dû voir le jour en 2019, puisqu'elle fait suite aux accords PPCR dont il a retardé l'application d'un an dès son arrivée au ministère. Blanquer n'est pas le ministre du pouvoir d'achat des personnels puisque ce décalage d'un an combiné à l'inflation, au gel du point d'indice, à la hausse des retenues pour pension, amoindrit considérablement la portée des mesures PPCR, qui profitent à tous, mais permettront seulement un maintien du pouvoir d'achat dans la majorité des cas. Cependant, sans PPCR, il n'y aurait aujourd'hui aucune mesure de revalorisation dans le paysage, passé, présent ou futur. Car l'accord prévoit aussi la création d'un nouvel indice dans la hors classe des certifiés, CPE et Psy-EN au 1/01/2021, portant l'indice terminal à 821. PPCR a aussi permis à 220 collègues de notre académie d'accéder à la classe exceptionnelle, soit 20% des hors classe, avec les gains salariaux que cela représente.

Certes les insuffisances de l'accord PPCR, qu'avaient pointées le SNES et la FSU dès sa signature, se sont aggravées avec l'élection de Macron et le report du calendrier d'application. Mais PPCR ce n'est pas seulement quelques cacahuètes (5 milliards dans l'ensemble de la Fonction Publique en régime de croisière) comme se plaisent à le dire certains, qui feraient mieux d'agir avec la FSU pour obtenir de nouvelles mesures faisant suite à cette première, timide, mais réelle, amélioration des carrières obtenues après 30 ans de disette.

### Du nouveau pour les AESH : vigilance et accompagnement

La circulaire du 5 juin 2019 consacre une légère avancée dans la reconnaissance du travail invisible mené par les AESH : leur temps de service hebdomadaire va diminuer pour une même quotité de service et donc une même rémunération.

La circulaire précise que le temps de service hebdomadaire se calcule désormais sur la base de 41 semaines, contre 39 précédemment. Concrètement pour un temps plein, le temps de travail hebdomadaire devient égal à  $1607/41 = 39\text{h}12\text{min}$  (contre  $41\text{h}12\text{min}$  précédemment),  $19\text{h}35\text{min}$  environ dorénavant contre  $20\text{h}35\text{min}$  pour un mi-temps. Pour une quotité correspondant à 68% d'un temps plein, c'est dorénavant  $26\text{h}50\text{min}$  par semaine contre  $28\text{h}15\text{min}$ .

La circulaire précise par ailleurs que la période travaillée s'entend uniquement sur 36 semaines pour des missions exclusivement en lien ou en présence des élèves accompagnés : hors de question donc de demander à ces collègues de venir assurer des permanences ou des tâches annexes pendant les vacances scolaires. Il aura fallu toute l'énergie de la FSU pour faire reconnaître ces nouvelles dispositions au rectorat, à nous tous maintenant de veiller à leur bonne application dans les collèges et lycées, les chefs d'établissement sont en effet parfois prompts à méconnaître certaines obligations réglementaires.

### Des PIAL : pour quoi faire ?

43 PIAL sont créés à la rentrée 2019, ils englobent la quasi totalité des établissements du 1er et 2d degré de l'académie. Pourquoi une telle inflation alors que les 11 PIAL installés à la rentrée 2018, de façon expérimentale, n'ont jamais bénéficié d'une quelconque évaluation ? Sans doute parce que ces structures administrative visent à développer la mutualisation de l'accompagnement des élèves à besoins particuliers : quelques heures dans le collège X auprès des élèves a et b, puis quelques heures dans l'école Y auprès des élèves c, d et e... pour un même collègue AESH soumis ainsi à une optimisation de son emploi du temps, à des contraintes et des frais de déplacement (au sein de communes limitrophes

n'ouvrant pas droit à défraiement bien sûr), à la nécessité de se former aux différents handicaps ou besoins des élèves accompagnés, sans temps de concertation augmenté avec les équipes pédagogiques... Un progrès sensible pour les élèves sans doute et une attractivité du métier d'AESH démultipliée ! Mais l'essentiel est sans doute dans la recherche d'économies. La vigilance est donc de mise pour que la mutualisation ne devienne pas la nouvelle norme. La précarité des AESH impose aux titulaires une solidarité sans faille pour que soient défendues leurs conditions de travail et la qualité de l'inclusion des élèves, dont nous avons tous intérêt, personnels comme élèves, à ce qu'elle soit garantie par des moyens à la hauteur des besoins.

### Gratuité des manuels scolaires : une mise en œuvre trop complexe

Nos interventions répétées ont porté leurs fruits. La région Nouvelle Aquitaine a finalement opté pour la gratuité des manuels scolaires pour les lycéens de seconde et de première dès cette rentrée. Mais les conditions de mise en œuvre sont complexes et risquent d'allonger les délais. La région avait en effet choisi de renvoyer sur les familles ou sur les associations de parents d'élèves l'achat des manuels après inscription des élèves sur un site dédié permettant la délivrance d'un coupon d'une valeur de 200 euros. Le SNES-FSU a demandé avec insistance, notamment lors du CAEN de juin, que les achats puissent se faire par les lycées ce qui est désormais possible pour les seuls établissements qui le souhaitent et en font la demande auprès de la région. Il reste que la procédure est relativement longue et complexe pour s'inscrire sur le site dédié, obtenir le fameux sésame de 200 euros, et ensuite pour opter pour un achat par la famille, par une association de parents d'élèves ou par le lycée. Lors du même CAEN, le vice président du Conseil régional s'est engagé à mettre à disposition des établissements des agents de la région pour prendre en charge la gestion des manuels. Tout retard dans l'octroi des manuels rendrait encore plus compliqué le début de l'année scolaire qui l'est déjà suffisamment, d'autant plus que les premières épreuves communes de contrôle continu s'annoncent dès janvier !

## RÉFORME DES RETRAITES : POUR DAVANTAGE DE JUSTICE ?

E. Macron a chargé J-P. Delevoye d'un rapport sur l'évolution de notre système de retraite par répartition dans l'objectif d'y mettre fin et de le remplacer par un système par points. Le nouveau système serait unique et concernerait l'ensemble des salariés du privé, fonctionnaires, indépendants, professions libérales... La diversité des régimes de retraite, 42, les régimes spéciaux, seraient, pour le président, source d'injustice entre les français.

J-P. Delevoye a ainsi rendu un rapport dans le courant de l'été. Il se veut la conclusion d'un an et demi de réunions avec les partenaires sociaux qui, si elles ont été nombreuses, n'ont jamais permis que soient entendus les arguments et oppositions des organisations syndicales, en particulier ceux de la FSU.

Ainsi le rapport préconise :

- de créer un système dans lequel **chaque euro gagné durant l'activité professionnelle permet l'acquisition de points** (10€ = 1 point en 2025), **dont la valeur de conversion en pension sera définie au moment du départ en retraite, en fonction notamment de l'espérance de vie et de la conjoncture économique** (1 point = 0,55€ à taux plein en 2025). Personne n'aura donc de visibilité sur le montant précis de sa retraite et c'est bien le but. En effet, **l'objectif est de plafonner ad vitam le montant de la richesse nationale consacré aux retraites à 13,8% du PIB**, soit le niveau de dépenses actuel. **Le nombre de retraités devant augmenter, cela signifie que le montant des pensions de chacun diminuera** pour tenir cet objectif. Les retraités seront tous plus pauvres. C'est davantage de justice ?
- de maintenir l'âge légal de départ en retraite à 62 ans, mais **de créer un âge pivot en deçà duquel une décote de 5% par an s'appliquera**. Cet âge pivot est fixé à 64 ans en 2025, mais son évolution est prévue à la hausse dans le temps, 65, 66, 67 ans... La perspective d'un départ à 62 ans s'éloigne donc considérablement à moins de faire le « choix » d'un départ avec une pension de misère. Sur ce point Macron a surpris en évoquant plutôt que la création d'un âge pivot, un **nouvel allongement de la durée de cotisation** nécessaire pour un taux plein. Le résultat serait le même, voire plus dévastateur pour les débuts de carrière tardifs comme dans nos professions, puisque le mécanisme de décote associé à ce type de borne d'âge ou de durée de cotisation est meurtrier pour le niveau des pensions. **Travailler plus longtemps**, alors que l'espérance de vie en bonne santé diminue actuellement (moins de 64 ans pour les hommes), c'est davantage de justice ?
- de **mettre fin au calcul du montant de la pension sur le salaire des 6 derniers mois dans la Fonction Publique** (25 meilleures années dans le privé) et d'intégrer les primes perçues pour le calcul de la pension. Pour les enseignants, CPE ou Psy-EN qui ont des débuts de carrière très mal rémunérés et quasiment aucune prime, c'est le décrochage assuré du niveau de vie au moment du passage à la retraite. Les simulations montrent **des baisses pouvant aller jusqu'à 33% : 1932€ contre 2885€ pour 43 ans de carrière** d'un certifié par exemple... C'est davantage de justice ?
- de **remettre en cause un certain nombre de droits**, dits non contributifs, comme les congés pour élever des enfants, les pensions de réversion... dont on ne sait trop par quoi ils seraient remplacés et à quel niveau, si ce n'est à la baisse. C'est davantage de justice ?
- de **basculer l'ensemble des Français dans le système par points dès 2025 sans que l'on sache comment les droits acquis dans les régimes antérieurs seraient convertis**, ni comment leur valeur serait actualisée d'ici au départ en retraite. En revanche il est prévu que le gouvernement fasse main basse sur les fonds des caisses de retraite Agirc et Arrco (71 milliards). Autre point de vigilance, au moment du basculement, le système devra être à l'équilibre, ce qui n'est pas prévu, il est donc possible que **de nouvelles mesures soient annoncées concernant les départs avant 2025**. Tout cela, c'est davantage de justice ?

La loi doit maintenant être écrite et si le rapport Delevoye ne trace que certaines pistes, elles n'en restent pas moins celles annoncées par Macron durant la campagne présidentielle. Par ailleurs, l'ensemble des réformes conduites jusqu'alors par le président l'ont toujours été de la même manière : pseudo-concertation où rien ne pouvait se discuter, rapport, loi reprenant les orientations du rapport. La méthode, et donc le résultat, devraient peu évoluer, d'autant que J-P. Delevoye est entré au gouvernement pour porter la loi. Macron a maintenant repoussé la présentation de la loi après les municipales, car il la sait explosive. C'est l'aveu qu'elle n'a pas pour objectif davantage de justice, qu'elle n'a pas pour objet la réduction des inégalités !

Deux choix s'offrent à tous dans la période qui s'ouvre : se résigner à une retraite très fortement dégradée ou bien se battre pour une redistribution des richesses qui profite à tous et donc pour la préservation du système de retraite solidaire par répartition. Le SNES et la FSU choisissent de se battre !

**Non à la privatisation d'ADP !**

Soutenez le référendum d'initiative partagée : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>